



## RÈGLEMENT DES CONCOURS

*(Mise à jour du 30 avril 2019)*

### Critères de participation

Certaines compétitions sont réservées aux membres de du GCLG (consultez le programme des concours). Outre la carte fédérale de l'année en cours, les membres du GCLG doivent être en possession du brevet d'aptitude et s'acquitter du droit de participation prévu pour la compétition concernée.

Suivant disponibilité, les autres compétitions sont ouvertes à tous les membres des clubs belges et étrangers membres EGA (club avec terrain de minimum 9 trous) munis de leur carte fédérale de l'année en cours et du certificat de Handicap (Handicap **Confirmé** de maximum: 36).

Tout joueur dont le handicap est supérieur à 32.4 jouera obligatoirement en 9 trous, sauf s'il a reçu l'autorisation de jouer 18 trous à Gomzè. Les visiteurs seront soumis au droit de green fee et de concours.

### Règles :

Les règles de golf approuvées par R&A sont d'application. Les participants doivent, avant le départ, prendre connaissance des règles locales en vigueur qui seront affichées aux valves.

Toutes les compétitions en single jouées en condition de Medal Play sont qualificatives pour la modification du handicap.

### Inscriptions aux différents tournois et heures de départ :

Les inscriptions sont enregistrées sur le site I-golf.be ou transmises au secrétariat. Elles sont clôturées le vendredi à 09 heures pour les compétitions du dimanche ou 48 heures avant la compétition dans les autres cas. En ce qui concerne les compétitions du mardi réservées aux Seniors, les listes seront clôturées le samedi à 10 heures. Le nombre des participants pouvant être limité, les listes pourront être clôturées dès que le nombre maximum de participants sera atteint. Les listes de départ sont affichées aux valves du clubhouse 24 heures avant la compétition. Elles sont en même temps placées sur le site i-golf.be. Il appartient aux compétiteurs de s'informer eux-mêmes de leur heure de départ.

Excepté dans la catégorie "Rabbits", les joueurs "Non confirmés" jouent **hors concours**. Dans la catégorie "Rabbits", les joueurs ayant déjà atteint une fois au moins le handicap de 32,4 ne peuvent plus être considérés comme faisant partie de cette catégorie et jouent donc **hors concours**.



**Lors d'une compétition en équipe**, celle-ci ne pourra être exclue si un des joueurs fait défaut et qu'il faut dès lors faire appel à la liste de réserves.

**Pendant la saison d'été (du 1er mai au 30 octobre):**

Les inscriptions tardives ne seront pas prises en compte, mais les compétiteurs seront placés en liste d'attente. Ils joueront en fonction des places disponibles mais **hors concours [1]**. Tout compétiteur demandant à ne pas jouer dans le créneau horaire de sa catégorie jouera également **hors concours**.

**Pendant la saison d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril):**

Pendant cette période, le règlement des concours ne tient pas compte des inscriptions tardives ou du fait de jouer en dehors du créneau horaire de sa catégorie.

**Le jour de la compétition:**

Les modalités de départs retenues et règles locales du jour sont inscrites sur le panneau habituel d'affichage, à l'entrée du clubhouse sur votre droite.

Le délégué du comité est habilité à modifier l'horaire des départs, à interrompre la compétition du fait de conditions météorologiques défavorables ou dangereuses (brouillard, gel, inondation ou orage).

**Catégorie de la compétition:**

Jusqu'il y a peu, une compétition était soit 'qualificative', soit 'non qualificative'. Depuis 2015, la Fédération propose désormais aux organisateurs une option additionnelle: '**counting**'.

- **Qualificative:** les compétiteurs qui jouent plus de 36 Stableford descendent de handicap et ceux qui jouent moins bien que leur buffer-zone voient leur handicap remonter.
- **Counting:** la modification des handicaps se fait uniquement à la baisse (bons scores), mais pas à la hausse (mauvais scores).
- **Non qualificative:** les handicaps des participants ne sont pas modifiés par cette compétition, quels que soient les scores réalisés.

**La revue annuelle du handicap** est une procédure réalisée une fois par an par la Fédération Royale Belge de Golf, qui permet au comité des handicaps de revoir la performance de tous les joueurs (cat. 1-5, soit hcp.<36) sous sa responsabilité. Ce comité décide si le handicap doit être ajusté ou pas.

Tous les **scores 'qualifying'** sont éligibles pour cette révision annuelle. Un score "qualifying" est tout score rentré dans une compétition **Qualifying** (toute compétition pour laquelle les conditions de handicap sont rencontrées.) ou **Counting** ou tout **EDS**

### Compétition « Counting »

Pour être déclarée « Counting », une compétition doit d'abord être déclarée « Qualifying ». **Après** la compétition, **si moins de 35 % des participants des catégories Men1 - Men 2 - Dames 1** n'ont pas atteint leur « buffer zone », cette compétition sera déclarée **Counting** ».

Outre cette considération, ce type de compétition « Counting » peut être utilisé par exemple:

- Lors de la pose d'engrais sur le terrain.
- Lors du carottage des greens.
- Lors de conditions justifiant « Preferred Lies » en saison d'été
- Lors de visite de clubs extérieurs.

### Retard, abandon, désistement, "no show" :

**Retard :** tout compétiteur se présentant avec retard au départ d'une compétition se verra pénalisé suivant la règle 5.3 a.

### **Pénalité pour infraction à la Règle 5.3a : disqualification, sauf dans les 3 cas suivants :**

**Exception 1** — *Si le joueur arrive au point de départ, prêt à jouer, avec un retard de pas plus de cinq minutes : le joueur encourt la pénalité générale appliquée à son premier trou.*

**Exception 2** — *Le joueur commence à jouer avec pas plus de cinq minutes d'avance : le joueur encourt la pénalité générale appliquée à son premier trou.*

**Exception 3** — *Le Comité juge que des circonstances exceptionnelles ont empêché le joueur de partir à l'heure : il n'y a pas d'infraction à cette Règle et pas de pénalité.*

**Abandons :** pour les abandons non justifiés, il est demandé à un joueur qui désire arrêter la compétition, **de poursuivre** (si possible) **tout en marquant la carte** dont il est responsable. Si d'aventure il devait quitter la compétition, il est tenu d'en avertir le secrétariat ou le Marshall s'il est présent.

**Désistement ou « No show » :** Tout compétiteur, qui se désiste ou ne se présente pas «No Show » à une compétition pour laquelle l'heure de départ a été publiée, verra son handicap augmenté de 0,1 pt.

Pour le "No show" , le joueur fautif sera suspendu d'une compétition. En cas de récidive, le Comité se réserve le droit de prendre d'autres sanctions. Le mauvais temps n'est pas une raison valable pour se désister.

**Circonstances particulières :** si le joueur présente un certificat médical **daté du jour** de la compétition ou présente des explications particulières pour son absence, c'est le comité qui prendra position par rapport à une éventuelle sanction.

Les règles en matière de handicapping décrites dans l'EGA Handicapping System édition 2016 sont intégralement d'application et le Comité Sportif se réserve le droit de sanctions additionnelles en cas d'abandon ou de non présentation non justifiés.

[1] Par hors concours, on entend que les joueurs ne pourront prétendre à aucun prix lors de la remise des prix. Par contre, ils pourront prétendre à participer aux tirages au sort et leur score sera pris en compte pour leur handicap.

### Départage :

Le départage des ex aequo se fera sur base du score des 9, 6, 3, 1 derniers trous, puis 12, 15 et 17 derniers trous. Ensuite viendra le joueur ayant le handicap le plus bas, et si l'égalité persiste, le classement sera déterminé par tirage au sort. Pour une épreuve organisée selon la **formule Shotgun**, les **9 derniers trous de la carte de score seront considérés** comme les 9 derniers trous (les trous 10 à 18 inclus). Lors des différents Championnats du club, les concurrents ex aequo seront départagés en play-off "**sudden death/mort subite**". Pour tous les championnats du club, seuls les membres dont le «Home Club» est Liège-Gomzé peuvent prétendre au titre.

### Carte de scores, responsabilités et carte non rentrée :

À partir du moment où le marqueur signe la carte de score de son partenaire, il se porte garant de l'application correcte du présent règlement par le joueur dont il a rempli la carte de score. En d'autres termes, après avoir signé la carte de score, le marqueur ne pourra plus contester ni le score brut, ni le comportement du joueur. Il ne pourra dès lors faire état en public de possible manquement, erreur ou mauvais comportement du dit joueur.

Le marqueur a la responsabilité de noter sur la carte de score le score brut de chacun des trous de son partenaire.

Chaque compétiteur est personnellement responsable de la vérification et de la rentrée de sa carte au Secrétariat. Dans le cas de carte non rentrée, le joueur verra son hcp remonté de 0,1 et sera disqualifié d'office de la compétition.

### Dress Code :

Voir Code du Comportement

### Remise des Prix :

La remise des prix aura lieu cinq heures après le dernier départ ou, lors de conditions exceptionnelles, une demi-heure après l'arrivée du dernier team. Le cumul des prix n'étant pas autorisé, le prix brut primera sur le prix net. Sauf cas de force majeure approuvée par le Comité Sportif, un compétiteur gagnant verra son prix attribué au concurrent suivant en cas d'absence à la distribution des prix. En cas de plusieurs absences, la remise des prix s'effectuera jusqu'à la position représentant le double des



prix mis en jeu dans la catégorie concernée. Un prix sera mis en jeu par cinq participants dans une catégorie avec un maximum de 3 prix par catégorie. Si un prix n'est pas distribué, il sera soit retiré ou sera tiré au sort.

**Une équipe ne pourra être exclue si un des joueurs qui a un handicap confirmé fait défaut par rapport aux critères de participation.** Seul ce joueur ne sera pas admis à la table des prix. Son prix sera remis au tirage au sort. Lors de ce tirage au sort, il pourrait, dès lors, se voir attribué le prix. Par contre, si le **handicap n'est pas confirmé ou n'est pas justifié par une fédération membre de l'EGA**, toute l'équipe ne pourrait prétendre à accéder à la table des prix.

Hormis les prix destinés aux participants de l'épreuve, divers prix surprises pourront être tirés au sort lors de la remise des prix. On utilisera pour ces prix les cartes de scores des participants **annoncés présents sur leur carte de score.**

#### Utilisation de véhicules motorisés :

Seuls les membres ayant un certificat médical peuvent participer en voiture aux compétitions, exception faite des Championnats du Club où l'utilisation de la voiture est interdite. Pour les compétitions fédérales et AFGolf, les voiturettes sont interdites sauf en possession d'un certificat médical délivré par la Fédération. Dans tous les cas, elle est exclusivement utilisée par le joueur concerné, en aucun cas elle ne peut être utilisée par un autre compétiteur pour lui-même ou pour son matériel. Le non-respect de cette règle entraîne la disqualification des deux joueurs. Les Seniors autorisés peuvent participer en voiturette aux compétitions organisées par le club (suivant l'application du règlement des voiturettes)

#### Appareils de mesure :

L'utilisation d'un appareil de mesure sur le terrain de golf est autorisée . Si un joueur utilise un appareil permettant d'évaluer ou de mesurer d'autres paramètres susceptibles d'influencer son jeu (par ex. la pente, la vitesse du vent, la température, etc.), il devra se conformer la règle 4.3. Les téléphones mobiles ou smartphones ne peuvent être utilisés qu'en tant qu'appareils de mesure.]

***Le Comité Sportif se réserve le droit de modifier ce règlement et de prendre toutes les mesures utiles en vue du bon déroulement des compétitions.***